

Juin 2018

**La CGT vous représente et vous informe****Réunion CE du 30/05/2018****Synthèse**

Si les réunions CE sont habituellement cordiales et plutôt constructives, celle du 30 mai dernier a pris une toute autre tournure. Là où l'affabilité et l'écoute apparentes sont en général de mise, la Direction a montré ce jour-là un visage très différent, mêlant langue de bois, agacement, interprétations abusives, attaques personnelles, menaces à peine voilées. A plusieurs reprises, les comportements réflexes d'un âge que nous pensions révolu sont à cette occasion revenus au premier plan, laissant entrevoir un visage moins positif, compréhensif et "fun" qu'habituellement. C'est le deuxième épisode du genre et nous espérons que cette direction va rapidement se ressaisir en renouant avec des pratiques à la hauteur de son rôle et de son statut : il y va de l'intérêt des salariés comme de celui de la société...

concrétisent (prise de postes en septembre), l'année 2018 ne sera pas à la hauteur de la prévision de recrutement de 70 personnes. Prenant acte de cette situation, la Direction envisage de compenser le manque à gagner en chiffres d'affaires par la soustraction d'une partie de son surcroît d'activité. Elle réfléchit également à diversifier les profils des futurs candidats à l'embauche.

Jusqu'à présent, le manque à gagner en recrutement est compensé par une amélioration de la productivité et des tarifs. Cependant, même si la Direction semble confiante dans sa capacité à prolonger cette situation (revue des tarifications journalières), la limite de l'exercice risque d'être rapidement atteinte. D'où, la réaffirmation du caractère stratégique du recrutement et de la fidélisation des salariés à l'entreprise.

**Selon la CGT****➡➡ Règlement des arriérés de dettes**

Le règlement des dettes se poursuit avec les fournisseurs selon des échéanciers négociés et l'AGS (paiement des salaires pendant la période de Redressement Judiciaire). Concernant ce dernier, une seconde négociation est en cours (la 1^{ère} venant avorté) pour une demande de report des échéances 2018 sur les exercices suivants. En cas de refus, les remboursements s'effectueront au rythme prévu par le plan de continuation.

Il aurait été profitable à tous que l'AGS accepte de reporter la dette de Polymont. Pour autant, contrairement aux propos tendancieux tenus par le Président à leur rencontre, les élus ne sont en rien responsables de cette décision dont les salariés vont également subir les effets. A la suite du CE, nous réaffirmons ici que l'AGS est un organisme indépendant qui, n'en déplaise à la Direction, est maître de ses arbitrages, Polymont étant une société parmi tant d'autres à y avoir recours. Nous attendons de nos dirigeants qu'ils assument ce type de décision en conservant leur sang froid face aux élus qui exigent d'être respectés, pour eux-mêmes et au nom des salariés qu'ils représentent.

**Selon la CGT****➡➡ Informations économiques et sociales**

Le bilan économique du premier trimestre 2018 est en ligne avec le budget prévisionnel (résultat positif de 44K€), grâce à l'amélioration constante des principaux indicateurs de pilotage (montant de facturation jour, taux global d'activité). Des disparités existent néanmoins entre régions. L'ouest continue de tirer l'activité tandis que la problématique de l'inter-contrat s'estompe progressivement en Rhône-Alpes. Les résultats de ces deux régions sont conformes au budget. La situation de Paris reste quant à elle incertaine, le principal levier de progrès et enjeu étant la pérennisation d'un commerce efficace.

Le bilan social est plus contrasté, la société compte actuellement 412 salariés. Le solde des effectifs (arrivées - départs) du premier trimestre, bien que positif, est en retard sur les projections car le marché de l'emploi est très favorable aux candidats. Même si les recrutements importants planifiés en juin se

Retrouvez l'intégralité des procès-verbaux de réunions sur le site du CE :

<https://ce.polymont-its.fr> (page d'accueil / bandeau de gauche / rubrique Comptes-rendus)

►► Plan de formation 2018

Le Plan de formation 2018 ressemble en tout point à celui de l'année 2017 en termes de nombres de salariés formés (160) et de nombres de jours (387).

Sans surprise, l'accent est mis sur le développement logiciel (plus de 30%). Cette année, les formations de type développement personnel sont réintroduites.

Un accent particulier est mis sur les formations "tendances", type virtualisation, Big data ou Devops. La Direction rappelle que les formations ont été planifiées sur la base des souhaits formulés par les salariés lors des entretiens annuels 2017. Pour autant, toutes les demandes émises n'ont pas été retenues.

Au delà de l'aspect qualitatif du Plan de formations qu'il faudra étudier plus en détail, il apparaît qu'avec un volume d'heures de formations semblables à celui de l'an dernier, une dynamique de formation volontariste au sein de Polymont n'est pas cette année à l'ordre du jour, situation économique de l'entreprise oblige.

Selon la CGT

Pour la CGT, ce plan n'est pas suffisamment ambitieux puisqu'il décline pour l'essentiel des formations de mises à niveau techniques sans accorder suffisamment d'importance aux formations répondant aux enjeux des technologies en plein essor.

►► RGPD

La déclinaison chez Polymont du Règlement Général sur la Protection des Données, obligation européenne en vigueur depuis le 25 mai dernier, a été présentée en CE.

Il consiste à :

- Obtenir le consentement des salariés avant la collecte des données qui les concernent (pour information, sachez que la signature de votre contrat de travail entraîne l'acceptation de l'utilisation implicite de vos données)
- Ne collecter que les données strictement nécessaires
- Stocker et traiter ces données de manière sécurisée.

A propos du Comité d'Entreprise...

Questions au CE

Vous pouvez vous aussi être à l'initiative de questions au Comité d'Entreprise.

Il faut simplement que ces dernières aient un intérêt national, c'est-à-dire qu'elles concernent tous les salariés. N'hésitez pas à vous adresser à vos élus CGT qui les poseront anonymement devant l'instance...



Fonctionnement du CE... le saviez-vous ?

Le CE a deux prérogatives : l'une concerne la gestion des activités sociales (bien connue des salariés), l'autre porte sur le suivi régulier des indicateurs économiques et sociaux de l'entreprise. Les élus missionnent chaque année un cabinet d'expertise comptable indépendant qui les éclaire sur la situation réelle de l'entreprise.



La CGT vous conseille et vous accompagne...

Lorsque vous le jugez nécessaire, quel que soit votre site géographique, pour une problématique individuelle ou collective, n'hésitez pas à contacter vos élus CGT ! Voici les contacts que vous pouvez solliciter à tout moment

Philippe SELLIER	Lyon	Elu CE Délégué Syndical Central CGT	06.98.40.20.05	cgt.polymont.it@gmail.com
Laurent BERREZAIE	Brest	Elu CE Représentant Syndical CGT au CE	06.02.34.88.42	laurent.berrezaie.cgt@gmail.com

Pour recevoir nos communications, adressez votre demande à l'une ou l'autre de ces adresses de messagerie



Vous vous sentez concerné-e par l'action syndicale de la CGT ?

Vous pouvez nous soutenir en relayant nos communications auprès de vos collègues, en devenant notre correspondant local pour votre agence, en adhérant à la CGT...